




SERVICES, ETUDES ET TRAVAUX
GESTION INTEGREE DES RESEAUX

Commune de Saint-Georges sur Meuse

Modification du régime d'assainissement de la zone transitoire de Saint-Georges sur Meuse

Etude technique, environnementale et financière



aide

N° dossier : 62.0.01.001

1 La zone transitoire de Saint-Georges-sur Meuse.

La zone transitoire du lieu-dit « Sur Le Bois » (voir figure 1 : extrait du PASH) faisait partie lors de l'établissement du PASH d'une Zone d'Aménagement Communal Concerté au plan de secteur. Depuis lors, un large périmètre intégrant cette zone transitoire a fait partie d'une révision du plan de secteur qui a placé la totalité de celle-ci en zone agricole, dans le cadre du « Périmètre de réservation d'infrastructure principale ».

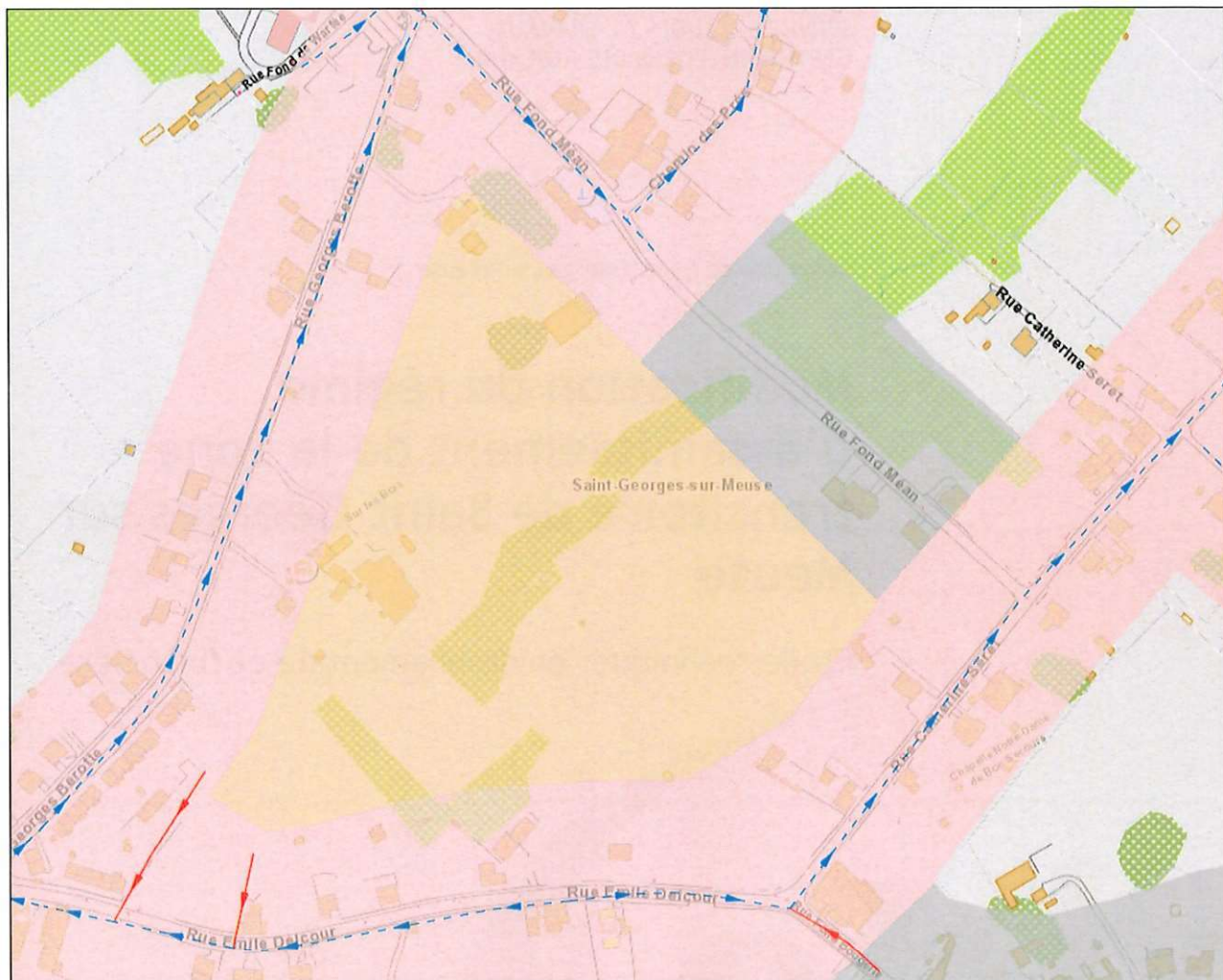


Figure 1 : Extrait du plan d'assainissement par sous bassin hydrographique (PASH)

2 Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, ce périmètre n'est plus susceptible d'urbanisation et les habitations qui s'y trouvent sont donc reprises par défaut en régime d'assainissement autonome. La zone transitoire devrait donc être effacée du PASH. Par ailleurs la zone d'assainissement autonome adjacente, rue Fond Méan (partie sud) a également été placée en zone agricole et se retrouve *ipso facto* dans la même situation, à l'exception d'une petite partie ($\approx 0,35$ ha) au sud. Une vaste partie (≈ 70 ha) de la zone d'habitat au nord de la zone transitoire (partie nord de la rue Fond Méan et chemin des Prés notamment) a également été placée en zone agricole.

Etabli le 16 septembre 2020 par :



Paul Abot,
Agent technique



Jérôme Brixko,
Géomaticien

Pour l'A.I.D.E.



Béatrice Leporcq
Ir. Directeur

